



Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 10

Le mardi 14 janvier 2020

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le mercredi 29 janvier 2020.*

Présents :

Président : G. Gower
Vice-présidente : C. Quinn
Conseillers : R. Brockington, S. Moffatt
Membres du public : A. Conforti, J. Halsall , C. Quinn , B. Padolsky

Absents : **Conseillers : R. Chiarelli, C. McKenney**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 9 – Le mardi 10 décembre 2019

CONFIRMÉ

**SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. PHASE II DE L'ÉTUDE DU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU DOMAINE CLEWOW : DÉSIGNATION DU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA PROMENADE CLEWOW-MONKLAND ET DE LA TERRASSE LINDEN

ACS2020-PIE-RHU-0001

CAPITALE (17)

Recommandations du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :

1. **prendre connaissance de la Phase II de l'Étude du district de conservation du patrimoine du Domaine Clewow, ci-jointe en tant que document 3, à titre d'information;**
2. **approuver la désignation du District de conservation du patrimoine de la promenade Clewow-Monkland et de la terrasse Linden, décrit dans le document 1, par voie de règlement et en vertu de l'article 41 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*;**
3. **adopter le plan du District de conservation du patrimoine proposé pour la promenade Clewow-Monkland et la terrasse Linden, par voie de règlement et tel que décrit dans le document 2;**

- 4. d'enjoindre au personnel responsable du patrimoine d'inclure une étude préliminaire sur le district de conservation du patrimoine visant la rue Bank, entre le Queensway et le pont de la rue Bank; une priorité y sera accordée dans le plan de travail de 2020 de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, pendant la durée restante du mandat du Conseil.**

MacKenzie Kimm, urbaniste II, Emprises, Patrimoine et Design urbain, donne un résumé des recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au Bureau du greffier municipal. M^{me} Kimm et Dana Collings, gestionnaire de programme, Patrimoine et Design urbain répondent aux questions du Comité.

Les membres du Comité ont reçu la correspondance suivante appuyant la désignation. Une copie de ces documents est conservée au Bureau du greffier municipal.

- Lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) datée du 8 janvier;
- Courriel de Bill Price (Glebe Community Association) daté du 10 janvier.

M. Price s'adresse au Comité et répond aux questions.

Le Comité ADOPTE ensuite la motion suivante :

Motion No. BHSC 2020 10/1

Motion de la Vice-présidente C. Quinn

ATTENDU QUE le document 2, annexe B (« Tableau représentant l'inventaire des propriétés »), joint au rapport, décrit le 13, avenue Monkland comme étant le 14, avenue Monkland, et omet de mentionner le 14, avenue Monkland, alors que ces deux propriétés sont considérées comme des biens contributeurs au district de conservation du patrimoine proposé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti modifie le tableau représentant l'inventaire des propriétés en

enlevant « 14, av. Monkland, date de construction : 1914 » et en ajoutant « 13, av. Monkland, date de construction : 1929 »;

IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti modifie le tableau représentant l'inventaire des propriétés en ajoutant la propriété suivante à l'inventaire des biens contributeurs et en ajoutant la photo jointe à la présente motion du bâtiment situé sur la propriété.

Adresse : 14, av. Monkland

Date de construction : 1914

Le Comité ADOPTE ensuite les recommandations du rapport dans leur version modifiée :

VOIX AFFIRMATIVES (6) : Président G. Gower, vice-présidente C. Quinn, conseillers R. Brockington et S. Moffatt, et membres du public A. Conforti et B. Padolsky

VOIX NÉGATIVES (0) :

2. PROROGATION DU PERMIS PATRIMONIAL POUR LE 255, RUE MACKAY, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE NEW EDINBURGH, DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0002

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

Recommandation du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine de bâti recommande au Conseil d'approuver la demande de prorogation, jusqu'au 29 janvier 2022, du permis patrimonial daté du 27 juin 2018 délivré à la société Robertson Martin Architects.

Lloyd Phillips est présent au nom de Routeburn Urban Developments et appuie la recommandation du rapport.

Aucun commentaire du public n'ayant été soumis, le Comité ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

AUTRES QUESTIONS

DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT

- SOMMAIRE DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE RÉGLEMENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION – 246, RUE GILMOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 9 h 58

Coordonnateur du comité

Président